

## Réflexions du Groupe LV sur les projets de programmes de langues vivantes au collège, palier 1

*La place des langues dans la culture commune est affirmée, les contenus d'enseignement sont satisfaisants mais nous avons des inquiétudes sur les mises en œuvre et sur l'adoption des groupes de compétences*

### **QUEL PROJET ?**

Il comprend une note d'accompagnement, un préambule commun à toutes les langues vivantes et un projet de programme pour chaque langue. On y retrouve les quatre activités de compréhension et d'expression auxquelles s'ajoutent compétences culturelles et linguistiques et utilisation des TICE.

Il présente des nouveautés par rapport aux anciens programmes de collège :

- il y a 2 paliers : le palier 1 (correspondant aux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour la LV1 et aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour la LV2) qui est soumis à consultation et un palier 2 qui suivra.
- il est conçu selon une approche qui s'explique par l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence (CECR). La progression se fait donc désormais par niveaux de compétence et non plus selon la classification notionnelle-fonctionnelle. Le palier 1 qui est soumis à consultation regroupe les niveaux A1 et A2 du CECR.

Nous approuvons les objectifs communs aux LV.

Ce projet tente d'allier les objectifs linguistiques et culturels ce qui correspond à notre demande. Il est cependant nécessaire de prévoir une formation des enseignants.

L'insistance sur la continuité école-collège tant au niveau des acquis que des pratiques de classe implique aussi des formations communes primaires/collèges.

Si les objectifs didactiques du cadre européen tels qu'ils sont déclinés dans ce projet correspondent à certaines de nos demandes, il n'en est pas de même pour l'organisation en groupes de niveau de compétence et la certification du palier atteint.

### ***Quels sont les dangers liés à l'adoption du CECR ?***

L'évaluation de fin de cycle au collège (et du baccalauréat au lycée) risque de disparaître au profit d'une certification en cours de cycle. Ceci peut entraîner l'arrêt de l'apprentissage de la langue vivante quand le niveau fixé par le CECR est atteint.

De plus, le ministère veut profiter de l'adoption de ces nouveaux programmes pour mettre en place tant au collège qu'au lycée des groupes de compétence prévus dans la loi d'orientation et dans le projet de circulaire de rentrée 2005<sup>1</sup>

### ***Pourquoi nous opposons-nous à cette nouvelle organisation de l'enseignement des langues vivantes ?***

Parce qu'elle ne se ferait plus dans le cadre de la classe mais dans celui de groupes organisés en fonction des niveaux de compétence. Elle signifierait l'explosion du groupe classe et la suppression de la distinction LV1/LV2. Cette organisation irait à l'encontre d'une conception globale de la formation visant une culture commune. Elle préfigurerait un mode

d'organisation modulaire permettant un enseignement intensif semestriel et non pas annuel. Elle impliquerait un état permanent d'évaluation qui se ferait au détriment de l'acquisition des savoirs

### ***Ces groupes de compétence seraient-ils des groupes de niveau déguisés ?***

Nous le pensons. Les groupes de niveau ont déjà été expérimentés sans succès et sont contraires à notre conception de l'enseignement. Les groupes de compétence poseraient de tels problèmes d'organisation et pédagogiques qu'ils fonctionneraient vite comme de simples groupes de niveau. Ceux-ci pénaliseraient les élèves de groupes faibles et aggraveraient les inégalités.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le CECR et le portfolio, nous vous renvoyons à nos analyses et notamment celle du congrès du Mans- Voir SITE DES OBSERVATOIRES

*Ces groupes de compétence seraient -ils synonymes de baisse des effectifs ?* La logique ministérielle étant celle de la restriction budgétaire, nous ne sommes pas dupes !

*Nous réclamons des groupes à effectifs réduits permettant un réel suivi des élèves et une aide aux élèves en difficultés. Cette réduction des effectifs est indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans le projet (notamment en communication et expression orale.)*

T. Jamet-Madec, M.Villy

La consultation des collègues sur le palier 1 de ces nouveaux programmes est organisée dans chaque académie. La synthèse de la consultation sera élaborée par les IPR avant le 15 mai 2005. N'oubliez pas de nous envoyer le double de vos réponses à Snes, groupe LV, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13